

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

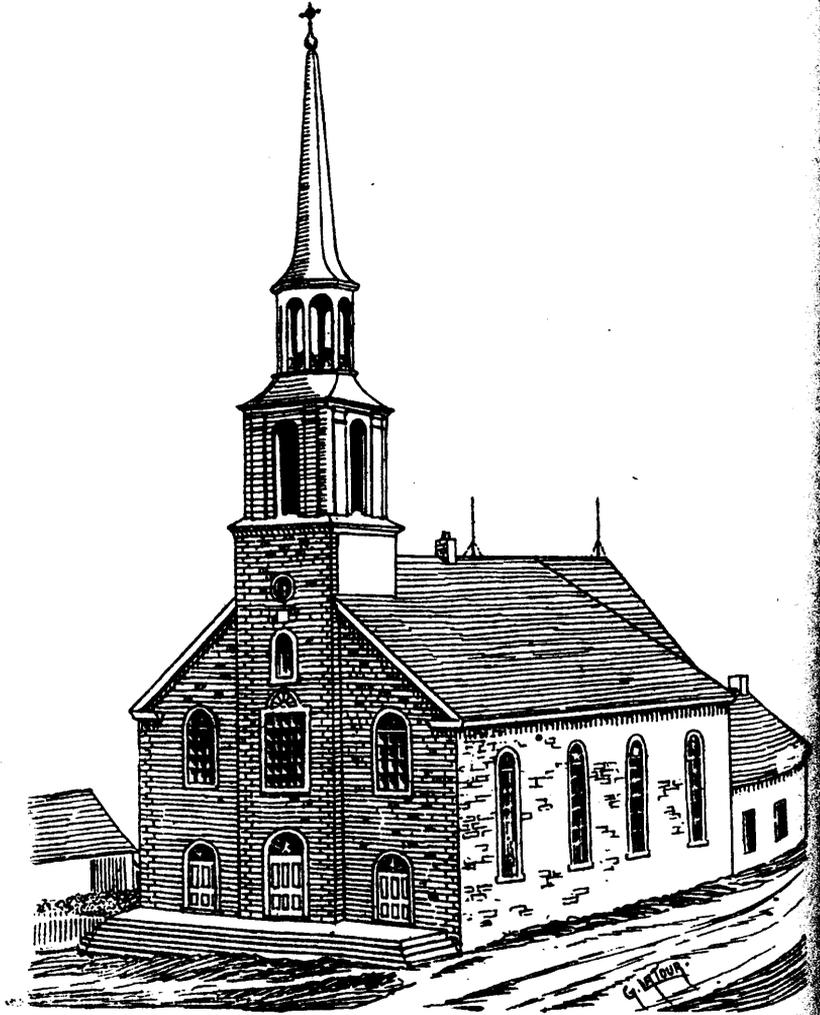
Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.





EGLISE DE NOTRE-DAME DU PORTAGE

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6

JUIN 1900

No. 6

### NOTRE-DAME DU PORTAGE

Notre-Dame du Portage doit son nom à la situation de son église près de l'entrée du Vieux chemin du Lac. Ce chemin ébauché pendant la rébellion de 1837 pour le transport des troupes anglaises de Madawaska à la Rivière-du-Loup portait le nom de Chemin du Portage, probablement parce qu'il y avait un *portage* sur son parcours.

Notre-Dame du Portage a été démembrée de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup. C'est le curé de cette dernière paroisse, M. Narcisse Beaubien, qui fonda la mission. Dans l'été de 1855, une chapelle—le presbytère actuel—fut construite. Elle fut bénie le 1er novembre, et le même jour la première messe y était dite.

La nouvelle paroisse fut érigée canoniquement le 1er février 1856 sous le vocable de la Sainte-Vierge et le nom de Notre-Dame du Portage. Le 19 juillet de la même année elle était érigée civilement.

Le 5 février 1857, le premier curé vint se fixer à Notre-Dame du Portage pour conduire les travaux de la nouvelle église qu'on se préparait déjà à bâtir.

L'église, celle qui sert aujourd'hui au culte, fut construite en 1859. La pierre angulaire fut bénie le 21 juillet par M. Narcisse Beaubien, le fondateur de la paroisse. Ce ne fut que le 7 août 1862 qu'elle fut bénie par M. Doucet, curé de Saint André de Kamouraska.

Les curés de Notre-Dame du Portage ont été MM. J. E. Michaud, 1857-1858 ; E. Rousseau, 1858-1860 ; U. Rousseau, 1860-1865 ; P. S. Vallée, 1865-1866 ; T. E. Beaulieu, 1866-1870 ; N. H. Constantin, 1870-1878 ; L. E. Grondin, 1878-1886 ; G. Chavigny de la Chevrotière, 1886-1891 ; Jos. Girard, curé actuel.

P.-G. R.

## L'ABBÉ LOUIS-JOSEPH DESJARDINS

Le 30 juillet 1795, Mgr Hubert, évêque de Québec, arrivait à Percé, en la Gaspésie, en tournée pastorale, accompagné de trois prêtres français victimes de la Révolution. C'était MM. P.-J.-L. Desjardins, vicaire-général ; L. J. Desjardins, frère du précédent, et Y. Castanet.

Messire Louis Joseph Desjardins était destiné à succéder à M. Bourg, dans les missions de la Baie des Chaleurs. M. Castanet devait se fixer à Caraquet et avait la charge de toutes les missions de la Côte sud de la Baie jusqu'à Memramcook.

Au commencement de septembre, l'évêque et sa suite arrivèrent à Carleton, où M. Desjardins devait faire sa résidence et le centre de ses missions. Mgr Hubert l'ayant réglé ainsi, vu l'incendie de l'église de Bonaventure l'hiver précédent, et aussi dans l'espoir de mettre un prêtre résidant dans ce dernier endroit.

M. Desjardins était un homme très instruit et très distingué ; rempli de zèle pour l'embellissement du temple du Seigneur et de la pompe des cérémonies religieuses, comme du salut des âmes qui lui étaient confiées. Aussi, dès son arrivée, se mit-il à l'œuvre courageusement.

“ Si Dieu a exaucé nos prières et nos vœux, écrivait-il à Mgr Hubert, quelques mois après son arrivée, Votre Grandeur sera heureusement arrivée au terme de sa mission ; nous espérons que vous en avez bien supporté les fatigues jusqu'au bout, et que vous exécuterez l'an prochain votre projet de visiter le reste de l'Acadie. Si vous avez la bonté de relâcher sur nos côtes vous mettrez le comble à nos désirs.

“ Votre présence et vos instructions pastorales, Monseigneur, ont produit partout les plus grands effets. C'est une consolation pour vos missionnaires d'avoir à cultiver un

champ que vous avez si bien défriché. Nous tâcherons de suivre en tout vos désirs et vos exemples ; et nous n'oublierons jamais la bonté paternelle avec laquelle vous nous avez traités pendant cette mission. C'est un surcroît de bienfaits qui vous assurent dans nos cœurs une éternelle reconnaissance."

M. Bourg avait généreusement fait don à l'église de Carleton des terres sur lesquelles étaient bâtis l'église et le presbytère. L'église était inachevée et le presbytère avait besoin d'urgentes réparations. M. Desjardins se mit à l'œuvre en arrivant, pour faire continuer ces travaux.

Aussi s'empressa-t-il de demander à ses nouveaux paroissiens de contribuer volontairement à une répartition qu'il fit, aidé des notables de la place, pour mettre l'église en état de célébrer les offices divins avec une certaine décence. Ces travaux s'exécutèrent promptement, et dès le mois de décembre, les travaux de l'église étaient terminés. M. Desjardins avait apporté avec lui plusieurs ornements pour servir au culte et à l'ornementation de l'église. Mgr Plessis, alors curé de Québec, et qui estimait M. Desjardins d'une manière spéciale, lui en avait aussi envoyé une certaine quantité dont M. Desjardins fait l'énumération dans une lettre toute chaude de reconnaissance et de bonne amitié qu'il écrivait au futur évêque.

" Les précieuses reliques, lui écrivait-il, tous vos bouquets, votre ornement vert avec ses dalmatiques, nous sont parvenus en bon ordre. Il vous plaît appeler tout cela des *vieilleseries* ; nous les prisons comme nos plus beaux ornements et ne nous en parons qu'aux jours de grande fête. Nous avons d'ailleurs estimé l'intention *donantis* et cela ajoute encore du mérite aux dons.

" Il fallait voir la surprise, l'admiration de nos habitants et surtout des sauvages à la messe de minuit, quand nous avons déployé ces richesses ! De leur vie, dirent-ils, ils n'a-

vaient jamais rien vu de si beaux. En effet, il faut convenir que notre cortège était pompeux, et l'autel fort bien illuminé... Vous avez beau sourire, mon cher curé, vous n'avez toujours point eu dans votre cathédrale une messe de minuit si brillante ; diacre et sous-diacre (?), cérémoniaire, thuriféraire, acolytes, rien n'y manquait, pas même la gravité du célébrant. Cependant au milieu de l'office un fougueux ouragan, qui a fait craquer tous les membres de notre église, a troublé un peu notre sérénité.

“ En mémoire de vous, dit-il plus loin, nous sèmerons avec grand soin les beaux épis de blé d'inde, ainsi que les lentilles et les fèves qui nous viennent, je ne sais de quelle main. Venez en manger votre part cet été avec Monseigneur. Vous allez voir en parcourant mes domaines, s'il est possible à votre misérable serviteur de les desservir convenablement.”

En effet M. Desjardins desservait toute la Gaspésie depuis la Rivière-au-Ronard jusqu'à Pabos. Et de plus Port-Daniel, Paspébiac, New Carlisle, établis depuis peu par des loyalistes, et pour lesquels le gouvernement impérial dépensa 82,000 louis sterling, ce qui faisait dire plus tard au juge Thompson que cet argent n'avait pu être dépensé que pour creuser des canaux sous terre, car sur le sol, on ne voit rien qui ait pu motiver de si grosses dépenses. En outre M. Desjardins desservait encore Bonaventure, Cascapédiac, Carleton et Restigouche. Sur la côte sud de la Baie des Chaleurs, la Rivière l'Anguille et la Rivière Jacquet. Il avait donc raison de se plaindre de l'étendue de son domaine. Aussi le fait-il dans une lettre pressante adressée à Mgr Plessis, son ami.

“ J'ai exposé succinctement à Mgr, dit-il, la nécessité d'être deux prêtres ici : vous le sentirez vous-même, j'espère. Je sais qu'il y a bien d'autres besoins dans cet immense diocèse ; mais de bonne foi, en avez-vous de plus urgent ? Je n'insisterai point en parlant dans ma propre cause ; je vous la donne à défendre. Mais observez que Percé seul,

avec l'île Bonaventure, la Pointe St Pierre, Gaspé et la Grande-Rivière, serait bien capable d'occuper un prêtre toute l'année. Je crois que ces endroits pourraient aussi le faire vivre, si on doublait la dîme, ainsi que de justice, à raison d'une desserte plus fréquente. Percé a besoin d'une résidence un peu longue du missionnaire. Bonaventure et Paspébiac occuperaient encore un homme de travail et le soutiendraient, je crois, en augmentant un peu les honoraires. Carleton et Ristigouche sont assez, n'en doutez pas, pour un homme qui veut bien faire ; car qui trop embrasse mal étreint. Ainsi, vous voyez, mon cher curé, qu'au lieu d'un il nous faudrait bien deux bons collaborateurs. Pesez tout cela en présence du Prélat et de Dieu."

" Le petit frère de Caraquet (M. Castanet), a pris son vol et me laisse un peu chagrin ; son arrivée m'avait comblé de consolation."

Le vœu de M. Desjardins fut exaucé quelques années après. Nous trouvons M. de la Vaivre, à Bonaventure, en 1797, et M. Alexis Lefrançois, à Percé, en 1801.

M. Desjardins a laissé à Carleton, lieu ordinaire de sa résidence, des cahiers de délibérations paroissiales très bien tenus. Le premier acte que l'on trouva dans ses cahiers est l'élection de Paul Babinau, marguillier pour l'année 1795-96. Puis une liste de l'inventaire du vestiaire de l'église qui n'était pas très garni.

A la date du 18 septembre 1795, les règlements suivants consentis dans une assemblée plénière de tous les habitants du lieu, sont adoptés.

1er Que suivant l'intention de Monseigneur, les missionnaires seront transportés et accompagnés d'un poste à l'autre par les habitants du lieu, chacun leur tour. C'est-à-dire que le prêtre suivant les besoins de sa mission aura droit de réquérir les habitants ou marguilliers pour se faire conduire au poste le plus prochain qui sera obligé d'en faire de même, sans que personne prétexte aucun motif pour s'en

dispenser à moins que de nécessité, au jugement des marguilliers. Les conducteurs n'auront rien à réclamer ou exiger pour leur temps, frais, etc., etc, attendu que c'est une corvée de paroisse à supporter à tour de rôle.

2e Il sera fourni gratuitement au prêtre-missionnaire tout le bois de chauffage dont il aura besoin chaque année et pour cela, chaque habitant en conduira lui-même une corde par an, ou moins s'il y en a assez ; ce qui sera soumis à la surveillance des marguilliers, qui, au cas de refus ou négligence des partis, s'en plaindront au prêtre-missionnaire.

3e Le prêtre-missionnaire permettra aux habitants éloignés de se chauffer et retirer dans sa cuisine avant les offices, autant qu'on s'y comportera décemment et que cela n'entraînera point d'inconvénient.

4e Que les habitants travailleront immédiatement à réparer la couverture du presbytère qui est mauvaise et qu'ils feront leurs efforts pour arranger un appartement pour eux, dans la partie vacante du presbytère du côté du nord qui leur a été offerte par les prêtres-missionnaires pour une plus grande liberté réciproque.

5e Qu'il sera fourni cette année seulement une quantité de foin, environ 200 bottes, au prêtre missionnaire, attendu qu'étant arrivant, il ne saurait s'en procurer.

6e Enfin, qu'on fera rentrer les vieilles dettes de l'église pour faire finir cette bâtisse encore imparfaite et qui a déjà besoin de réparation.

Ce document est signé par Zacharie Nadeau, Jean LeBlanc, Pierre LeBlanc et Claude Landry, marguilliers.

L'absence presque continuelle du missionnaire avait été la cause, à Carleton, de bien des désordres. Aussi, M. Desjardins qui était un homme d'ordre et d'action, prit de suite des mesures énergiques pour les réprimer, et la paroisse qui était en formation avait besoin d'un guide prudent et éclairé pour se constituer sur des bases plus solides.

Après avoir réglé et mis en ordre la discipline intérieure de l'église, M. Desjardins fit continuer les travaux de réparation et à cet effet, il préleva une répartition en argent et en bois.

Durant l'été de 1797, M. Desjardins fit la visite de ses missions et en fit un rapport circonstancié à Mgr Plessis, alors curé de Québec et chancelier du diocèse, qui s'intéressait beaucoup au succès des missions de la Baie des Chaleurs et de la Gaspésie. Il écrivait de Percé en date du 8 septembre :

“ J'arrive du bout du monde, au moins du terme de ma mission, de la Rivière-au-Renard. J'ai fait beaucoup de chemin ; j'ai pris un aperçu des lieux, des gens et de ce que l'on peut y faire par la suite avec un peu plus de loisir que j'en avais à y rester. J'ai été quinze jours dans cette excursion ; il faudrait y passer deux mois. La chose est impossible à moins qu'on ne me donne un confrère pour veiller au centre de la mission, tandis que je courrais au loin. M. de la Vaivre, je crois, serait bien propre à cet emploi et je serai très content si vous pouviez m'en faire le cadeau à la Saint-Michel.

“ Le cher Castanet n'est point oisif de son côté, comme bien vous pensez. Je tui ai fait faire près de 50 lieues pour me rencontrer, et il ne m'a point trouvé au rendez-vous. Jugez de son impatience et de la mienne ; mais le devoir m'appelait ailleurs et il a fallu tout lui sacrifier. J'espère aller le joindre chez les sauvages de Miramichi, où il compte cabaner cet hiver. Franchement nous faisons plus de cas de ces pauvres chrétiens que de bien d'autres. Moi, je suis très content des miens, et je me fixerais volontiers à Ristigouche avec eux si c'était possible.”

Parlant de son église, il dit : “ Notre *oathédrale* avance et si, pour le coup elle n'est pas tout à fait à l'abri du feu, j'espère au moins qu'elle sera à l'abri des fougueux aqui-

lons. Nous n'avons rien épargné pour la rendre solide, élégante même suivant nos moyens. Nous espérons que vous ne nous oublierez pas dans vos réformes d'ornements. Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. Nous vous ferons honneur, et nous tiendrons compte de toutes vos vieilleries. Si vous pouvez y joindre un missel, n'importe la date et le format. Oserai-je vous prier de me céder un de vos *Rituels Anglais* ; vous ne sauriez croire le nombre d'Irlandais qui se trouve sur les côtes. Je souhaiterais avoir quelques livres à leur mettre entre les mains pour les retirer de l'oisiveté le dimanche. Tâchez de me procurer des *Imitations* ou la *Vie dévote*, le *Catéchisme de Douay*, le *Manuel*, etc."

Enfin M. Desjardins reçut avec joie le secours d'un auxiliaire, dans la personne de M. de la Vaivre, prêtre français, comme lui victime de la révolution et qui devait se fixer à Bonaventure. Ce prêtre était d'une constitution très faible et nullement propre au ministère si plein de danger des longues et pénibles missions de la Gaspésie. Aussi, M. Desjardins se réserva les plus pénibles, ne laissant au nouveau missionnaire que Bonaventure et Paspébiac.

Voici comment M. Desjardins s'exprime sur l'arrivée de son confrère, dans une lettre adressée à l'évêque de Québec, datée de Carleton, le 10 janvier 1797. •

“ J'ai reçu par M. de la Vaivre votre gracieuse réponse du 18 octobre dernier, et j'ai fait passer à Caraque les dépêches de Votre Grandeur pour M. Castanet. Les démarches et les sacrifices que vous voulez bien faire pour notre mission, nous pénètrent de la plus vive reconnaissance ; vous ajoutez particulièrement à la mienne par le double cadeau d'un excellent confrère et d'un superbe patron, (Saint-Joseph pour l'église de Carleton) qui me deviennent doublement chers, en les recevant de votre main.

“ L'arrivée de M. de la Vaivre a causé dans toute la Baie une révolution de joie ; elle a été extrême à Bonaventure, et

ma satisfaction a été complète en voyant que votre choix remplissait tous mes désirs. J'espère que ceux de notre nouveau confrère seront aussi satisfaits, et qu'il trouvera ici les consolations qu'il cherche dans le ministère ; il ne tiendra pas à moi de lui adoucir les peines qui en sont inséparables.

“ Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'il se livre avec beaucoup de zèle et de fruits à l'éducation de la jeunesse, et qu'il est comblé de bénédictions par ce bon peuple avide d'instruction. Agréez-en, après Dieu, notre gratitude commune.

Tout le monde se flatte de votre visite cette année, et nous faisons particulièrement des vœux pour qu'il plaise à Dieu vous accorder la continuation d'une santé qui nous est si chère.”

M. Desjardins tenait un compte exact de toutes ses démarches et en faisait un rapport fidèle à l'évêque. Voici ce qu'il écrivait en date du 13 mai suivant :

“ Quand je vous ai écrit cet hiver par la voie du Madawaska, je me proposais de vous donner quelques détails relatifs à la côte nord (de la Baie) ; le temps ne me l'a pas permis.

“ J'ai eu le plaisir de me réunir dernièrement à mes deux confrères à Paspébiac et Bonaventure (M. de la Vaivre et M. Castanet), où nous avons conféré des dispositions nouvelles que nécessitait l'arrivée de M. de la Vaivre. Il a bien voulu se charger de Bonaventure, Paspébiac et Port-Daniel. Sa santé ne lui permet pas d'écouter son zèle et d'étendre plus loin sa mission. M. Castanet me remet Nipissiquit, attendu la grandeur de sa mission. Il est juste qu'il profite du bienfait dont vous avez comblé la Baie. Ristigouche, Percé et les environs me restent à desservir.

“ M. Castanet jouit d'une excellente santé, malgré les fatigues inséparables de ses voyages d'hiver ; il conserve toujours l'aimable caractère que vous lui connaissez.

“ Notre église de Carleton est en grande réparation et doit être incessamment refaite à neuf. Un coup de vent furieux a emporté une partie du toit. J'ai fait défaire le reste, et nous attendons le constructeur des églises de Bonaventure et de Ristigouche pour élever la nôtre sur le même plan ; mais nos moyens en sont faibles, et l'incertitude pour la pêche prochaine nous donne bien quelques inquiétudes. Si Dieu nous conserve le zèle et le bon accord que j'admire dans le plus grand nombre des habitants, j'espère voir la fin de cette grande entreprise.

“ L'espérance de voir cet édifice béni de vos mains, Monseigneur, est un grand encouragement pour nous.”

Comme on le voit par la lettre de M. Desjardins un désastre, sous forme d'un furieux ouragan, si commun dans cette partie de la Baie des Chaleurs, vint fondre au commencement de mars 1797, sur l'église de Carleton encore mal jointe et à demi terminée, en lui enlevant la majeure partie de son toit, et en disloquant ses membres jusqu'en sa fondation, la rendit inhabitable et impropre au culte. Ce fut une dure épreuve pour les habitants de Carleton qui venaient de faire tant et de si grands sacrifices pour sa construction.

Cette rude épreuve ne les découragea point, et pleins de confiance en la sagesse et l'habileté de leur missionnaire, et de cette foi vive des anciens jours qui tend, hélas ! à disparaître, surtout lorsqu'il s'agit d'élever des temples à Dieu, ils se mirent incessamment à l'œuvre et le 12 mars, dans une assemblée plénière des habitants de la paroisse, sous la présidence de M. Desjardins, après invocation du Saint-Esprit, on régla ce qui suit :

Il est représenté d'abord par M. Desjardins que tous les événements viennent de Dieu, qui en frappant même son église nous apprend à remonter à la source des biens et des maux, etc, etc.

Le désastre de l'église fait le sujet de beaucoup de réflexions ; le résultat de toutes, c'est qu'il faut arriver à une

prompte réparation, et comme toute la charpente est ébranlée et peu solide, le parti le meilleur et qui prévaut, c'est qu'il faut refaire entièrement cette bâtisse et provisoirement mettre le comble à terre. Louis Estiambre s'offrant d'ôter le comble moyennant que chaque habitant lui donne deux planches, la proposition est acceptée de part et d'autre.

Décidé que l'office se fera au presbytère en attendant la reconstruction de ce grand édifice ; tout le monde promet de contribuer de grand cœur, pourvu que l'entreprise soit confiée en de bonnes mains.

On autorise M. Desjardins d'écrire à Georges Deschemard, entrepreneur de l'église de Bonaventure, pour lui proposer de consolider celle-ci, en changeant le sanctuaire de bout, qu'il soit à l'est.

On promet de payer le quartier des bancs de l'église quoique ce quartier ne soit pas tout à fait expiré.

On choisit deux syndics, savoir : Claude Landry et Jean LeBlanc, auxquels Joseph Boudreau, marguillier, se joindra pour aviser aux marchés, réparations et dépenses convenables, de concert avec le prêtre-missionnaire, pour les intérêts de l'église.

Une souscription volontaire est ouverte, afin que chacun puisse contribuer suivant ses moyens, aux frais de la nouvelle église.

On promet d'ajouter 10 clabords par habitant à la portion déjà fournie et de donner en portion du temps par corvée chacun son tour lorsque l'on en sera requis par les syndics et les marguilliers.

Les travaux de l'église commencés sous des auspices si consolants, furent poussés avec vigueur ; et grâce à l'admirable entente et la bonne volonté des habitants, ils furent terminés au mois de décembre 1798.

Le 23 du même mois, après les annonces et préparatifs convenables, les fidèles de la paroisse de Carleton étant as-

semblés au son de la cloche, on procéda à la bénédiction solennelle de l'église, sous l'invocation de St-Joseph. Cette cérémonie digne de remarque, ayant été accompagnée de toute la pompe convenable au temps et au lieu, fut terminée par une invitation aux paroissiens de continuer leur entreprise, si bien commencée, et une offrande faite à l'église par le prêtre-missionnaire, pour en encourager la parfaite décoration.

Tout le monde sa retira pleinement satisfait, pénétré de zèle et de reconnaissance pour la gloire de Dieu, sentiments bien partagés par le pasteur du fidèle troupeau et le chef de cette église naissante.

M. Desjardins avait contribué de sa bourse aux frais de l'église, en prêtant aux syndics une somme assez ronde pour le temps (£65.11.3). Aussi pour l'ornementation du temple et la pompe des cérémonies, de concert avec son frère le grand-vicaire Desjardins. Voici d'ailleurs la liste des dons faits à l'église de Carleton par ces Messieurs :

1 Tableau de St-Joseph mourant, assez bon. Un autre de la Madeleine, beau pour le temps ; 3 toiles peintes pour devants d'autels, figures affreuses ; 1 ornement complet, vert et violet, avec dalmatiques ; 1 Calice d'argent, à condition que le petit qui était de la paroisse, serait à l'usage du missionnaire. Ce calice donné par M. Desjardins sert encore à l'autel et est très bien conservé.

1 Tabernacle réparé avec 2 petites statues. Ce tabernacle a été donné plus tard à l'église St-Alexis de Matapédia où il sert encore. 1 Garniture de six grands chandeliers et la croix argentés. 4 grands bouquets et 1 grande couronne. 1 croix processionale, qui sert encore à la mission de Saint-Louis de Gonzague, 1 croix en fer, au clocher, 2 grands-reliquaires dorés, qui servent encore, 1 Statue de St-Joseph dorée, 1 petite couronne du St-Sacrement. C'était la coutume alors de surmonter l'ostensoir d'une couronne durant l'exposition. Ce qui est contraire aux rubriques.

M. Desjardins avait un grand zèle pour la maison du Seigneur et s'efforçait de procurer à toutes ses missions les choses les plus essentielles au culte. C'est à lui que les églises de la Baie des Chaleurs et de la Gaspésie doivent leurs premiers tableaux qu'il avait apportés de France.

M. Desjardins fit une mission dans la Gaspésie, durant l'été de 1798. Il écrivait de Percé, le 17 septembre 1798, à Mgr Plessis, que Mgr Denaut venait de choisir pour son coadjuteur, en 1797, et nommer Vicaire-Général.

“ J'ai reçu votre consolante lettre du 19 juillet dernier au retour de mon voyage du sud (de la Baie des Chaleurs). Vous connaissez, j'imagine, l'étendue et les besoins de cette mission ; ils croissent surtout par la perte réelle que nous venons de faire. La mort du cher M. Castanet ne justifie que trop vos présages et nos craintes ; c'est un grand deuil pour Caraquet et pour toute la Baie. On ne peut être plus chéri, ni plus universellement regretté. Je vous laisse à penser combien ce sacrifice m'est pénible et nous cause d'embarras.

“ La Baie, je vous assure, ne m'offre plus que tristesse ; M. de la Vaivre est aux Invalides, et je n'en vauz guères mieux. Quand jugerez-vous à propos de nous relever de garde ? Vous nous faites espérer un prêtre pour Caraquet : quand viendra-t-il ? ”

Mgr Plessis, qui s'intéressait tant aux missions de la Baie des Chaleurs, s'empressa d'envoyer M. Joyer, autre prêtre français, au secours de M. Desjardins et de son confrère de Bonaventure. Aussi, M. Desjardins lui en témoigne-t-il sa plus vive reconnaissance dans une lettre datée du 20 février 1799 :

“ Qu'il m'est doux et consolant, dit-il, de vous entendre parler de notre pauvre Castanet ; et que j'envie son heureux sort ! Votre bon suffrage m'est un présage rassurant pour lui, mais effrayant pour moi ; car je suis loin de lui ressembler et de mériter tout ce que vous me dites d'obligeant.

“ L'arrivée de M. Joyer nous a fort agréablement surpris ; il justifie à tous égards le jugement favorable que vous en avez porté. Nous nous accordons à le croire digne d'occuper son poste, si recommandable par les vertus du cher défunt ; puisse-t-il en faire revivre les rares qualités ! C'est un sujet d'édification et de réforme pour M. de la Vaivre et pour moi. Nous craignons uniquement pour M. Joyer que ses forces ne répondent pas tout à fait à son zèle et aux besoins de sa pénible mission ; mais nous le croyons autant prudent qu'éclairé, et l'exemple fatal de son prédécesseur lui servira sans doute de leçon pour ménager ses forces.

“ Notre église, enrichie de vos dons, commence à prendre une assez bonne tournure. Nos maîtres chantes se sont fort bien parés de vos chappes.”

Le 2 janvier 1799, M. Desjardins présidait une assemblée des habitants de la paroisse, pour régler d'une manière définitive la rente des bancs, qui jusqu'alors se faisait bien irrégulièrement et était souvent la cause de troubles et de divisions parmi les intéressés.

Il fut réglé : 1° Que les dits bancs, auxquels tous les fondateurs qui ont rempli leurs obligations ont un droit légitime, demeureront à perpétuité dans chaque famille, autant que la rente annuelle en sera payée ou qu'il n'y aura point d'accidents ou causes imprévues pour en dispenser, au jugement du prêtre-curé et des marguilliers du lieu.

Cet article fut annulé peu de temps après, à cause des inconvénients qui en résultaient dans une paroisse nouvelle.

2° Que la rente des dits bancs sera de 5 schellings pour les 5 premiers de chaque rang ; de 4 schellings pour les 5 suivants, et de 3 schellings pour les 5 derniers, payables au plus tard dans le courant du mois d'août, au moins avant la St-Michel, chaque année.

3° Qu'indépendamment de la rente annuelle ainsi fixée, il sera libre à chacun de mettre à l'enchère pour l'acquisition ou entrée du banc une fois payée.

4° Que la rente et l'entrée des dits bancs seront payées en argent, ou en effets du pays, grains, poisson, et au prix d'argent, dans le cours du mois d'août prochain, et ainsi chaque année, entre les mains du marguillier en charge, sous peine de perdre son banc qui, à ce défaut, serait mis à la criée, après deux avertissements.

5° Que l'église fournira elle-même les bancs, et qu'on en tiendra compte sur le prix d'achat à ceux qui s'en procurent, libre aux pères de famille de faire mettre leur banc au nom d'un de leurs enfants ; il sera également libre à chacun de sous-louer des places dans leurs bancs à toute personne de la paroisse qui n'aura pas refusé de contribuer pour quelque chose à l'église.

Cet article, contraire à la jurisprudence paroissiale, fut annulé comme abusif, par Mgr Plessis, lors de sa première visite à Carleton.

6° Que les fondateurs auront un droit exclusif aux dits bancs pour chacun un ; mais que les dits fondateurs, une fois remplis, s'il reste des bancs, il sera libre à tout le monde de mettre dessus à l'enchère, même aux fondateurs eux-mêmes, si un banc seul ne leur suffisait pas.

Ces règlements, quoiqu'ils ne fussent pas en tout conformes au droit paroissial, que M. Desjardins ignorait, étant arrivé depuis peu au pays, avaient cela de bon, qu'ils faisaient cesser les contestations et mettaient fin aux désordres qui régnaient alors au sujet des bancs.

Cependant, ces règlements furent modifiés un peu plus tard par M. Desjardins. Ainsi, le 19 mars 1799, en la fête de St-Joseph, une assemblée de paroisse est tenue. M. Desjardins présenta à l'assemblée les modifications suivantes, qui furent acceptées et conclues de part et d'autre :

1° Que la perpétuité des bancs étant contre l'usage de l'Eglise du Canada et sujet à beaucoup d'inconvénients, les bancs resteront tels qu'ils ont été adjugés, sauf la perpé-

tuité, qui est aujourd'hui annulée ; ainsi on se conformera pour les dits bancs, autant que possible, suivant les usages de l'Eglise du Canada pour l'avenir.

2° Il a été convenu que la terre de l'église, située sur le Cap, entre celles de M. Rimphosse et de Charles Bourg, sera vendue à George Deschemard, contracteur de l'église, pour la somme de trente piastres, à payer en ouvrage pour l'église, si toutefois Monseigneur l'évêque y donne son consentement ; ce qui sera requis pour la validité du marché.

Monseigneur ayant refusé son consentement à ce marché, la vente n'eut pas lieu.

3° Pour encouragement et reconnaissance des chantres de l'église, il a été proposé et arrêté que, pendant leur vie, ils auraient une place dans le chœur, et qu'à leur mort, ils seraient enterrés dans l'église, qui pourvoiera à leurs frais d'enterrement et au service du jour, de la manière la plus convenable, pour reconnaître leurs bons offices rendus à l'église.

La dernière partie de ce règlement fut déclarée abusive et annulée, comme contraire à la jurisprudence du diocèse de Québec, par Mgr Plessis.

4° Arrêté aussi qu'on fera finir le jubé et qu'on payera un ouvrier en conséquence.

Enfin, dans une assemblée de paroisse tenue le 29 juin de la même année, on passe une résolution conformément aux instructions de l'évêque de Québec, à l'égard des bancs ; savoir : qu'ils resteront sur le prix de l'adjudication une fois payés et la rente annuelle, sauf qu'il n'y aura point de perpétuité.

Dans le courant de l'été 1799, M. Desjardins se rendit à Québec, dans les intérêts de ses missions. De retour dans la Gaspésie, au mois d'octobre, il adressait une lettre à Mgr Plessis, en date du 6.

“ Vos sages conseils, lui dit-il, m'ont un peu rassuré, et vos bonnes prières beaucoup protégé dans mon heureux

retour. Trois jours passés à l'Île-aux-Grues, et quatre pour nous rendre ici, voilà l'histoire de notre voyage, qui n'offre rien d'intéressant que la joie de l'équipage et la sensibilité du capitaine, surtout lorsqu'on parlait de vous, sujet trop agréable pour ne pas y revenir à plusieurs fois.

“ Je me félicite plus que jamais d'avoir repris le chemin de la Baie, et il me semble que c'est un plaisir assez partagé par mes bonnes âmes ; puissé-je répondre à leur espoir et au vôtre ! J'ai besoin de votre indulgence et de vos prières ; je les réclame avec instance. La bonté très affectueuse avec laquelle vous avez bien voulu me recevoir chez vous et m'y mettre si à mon aise me pénètre de la plus vive reconnaissance.

“ Vous croirez aisément qu'il m'en a un peu coûté de quitter Québec, un frère et, j'ose dire, des pères ; des amis tels que ceux que j'ai trouvés en vous et M. Gravé méritaient bien quelques regrets. J'ai accepté cette mission de votre main avec une nouvelle joie ; je vais me mettre en hivernement à Carleton. Je me propose de revenir de grand printemps (en Gaspésie), pour passer ensuite l'été à Ristigouche, y cultiver un peu mes sauvages et des *patates*, s'ils peuvent en avoir à planter.”

Les Acadiens de Carleton, comme leurs cousins canadiens, avaient conservé le caractère pas toujours facile que l'on retrouve partout où la race française s'est implantée. Ils n'étaient pas exempts des défauts propres à leur race. Une certaine légèreté d'esprit, qui s'inspire souvent bien plus volontiers des impressions présentes que des prévisions de l'avenir ; une vanité individuelle qui, dans le commun de la vie, rend souvent insupportables les uns aux autres ; un grand amour de la critique et du commérage, avec une jalousie innée de ses voisins ; enfin, un penchant trop prononcé pour les procès et la chicane, à propos de rien et à propos de tout ; voilà en quelques mots le caractère propre à notre race.

M. Desjardins, qui souffrait intérieurement de ces désordres, voulut prendre un moyen très efficace pour guérir le mal des divisions intestines, des procès entre voisins, qui menaçaient l'existence de la fortune des habitants de sa paroisse.

Le 9 août 1801, il réunit en assemblée plénière tous les habitants de Carleton, dans l'église du lieu, à l'effet de prendre des mesures nécessaires pour faire cesser les procès ruineux. Voici ce document important :

Les habitants de Carleton, convoqués en assemblée de paroisse, il a été proposé, sur la représentation du prêtre-missionnaire, qu'il serait fort à propos de prévenir toute espèce de procès entre les habitants du dit lieu et régler charitablement par arbitres tous les différends qui pourraient survenir, de choisir trois syndics parmi les anciens de la paroisse, d'un caractère approuvé, pour décider et arranger entre eux toutes les affaires qui seront de leur ressort.

Conséquemment, Olivier Bariault, père, Claude Landry et Jean-Charles Landry ont été élus à la pluralité des voix, et ils ont promis de se conformer aux sages règlements qui seront faits pour déterminer leurs fonctions et les indemniser de la perte de leur temps, selon les circonstances à venir.

L'assemblée a été terminée par une tendre invitation de la part du pasteur à tous les paroissiens de persévérer dans la paix et la charité, et de conserver pour lui un attachement qu'il a témoigné lui-même ressentir pour son troupeau.

Dans cette même assemblée, les marguilliers ayant désiré reconnaître les services et les présents considérables des Messieurs Desjardins en faveur de leur église, ont proposé la fondation de deux messes basses annuelles à perpétuité pour leur famille, aux frais de la fabrique, l'une le 20 mars, l'autre le 1er mai, et qu'elles seront recommandées au prône.

La vive reconnaissance des marguilliers et de tous les habitants se serait portée à des témoignages encore plus géné-

reux et bien plus étendus envers Messires Desjardins, s'ils n'avaient été retenus par la juste modération de leur pasteur, qui s'estimait très heureux d'avoir pu mériter un souvenir durable dans les prières d'une paroisse qui lui était très chère, et qu'il ne quitta pas sans le plus profond regret.

En effet, dans l'automne de 1801, M. Desjardins dut quitter Carleton et ses chères missions de la Baie des Chaleurs. Sa faible santé ne lui permettait plus de supporter les fatigues et les dangers de ces longues et pénibles missions.

De retour à Québec, Mgr Denaut le plaça à la cathédrale, auprès de son ami et protecteur Mgr Plessis. Ce prélat avait une affection particulière pour cette généreuse phalange de prêtres français, victimes de la révolution, qui avaient préféré l'exil que de prêter serment à la constitution civile du clergé. En quittant la France, M. Desjardins avait renoncé à un canonicat dans la cathédrale de Bayeux.

M. Desjardins devint curé d'office de la cathédrale de Québec, et, peu de temps après, il fut nommé chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Cependant, l'ancien missionnaire de la Gaspésie et de la Baie des Chaleurs continua de s'occuper de ses chères missions, dont il s'était constitué le procureur et le pourvoyeur bienfaisant. Connaissant leur grande pauvreté et leur dénue-  
ment, il ne manquait jamais de mettre à bord des bateaux pêcheurs qui retournaient après avoir vendu leur cargaison, des objets de toutes sortes pour les églises, du linge, des ornements et jusqu'à des tableaux, dont plusieurs avaient quelque valeur au point de vue de l'art. C'est dans l'exercice de cette charité qu'il passa les nombreuses années de son séjour à Québec.

Arrivé à l'âge de 80 ans, il parlait encore avec bonheur du ministère qu'il avait exercé au milieu des plus abandonnés.

Voici en quels termes parlait de ce vénérable vieillard M. Doucet, missionnaire à Percé, en 1845 :

“ Le vénérable M. Desjardins ne cesse de penser à nous : il nous écrit souvent. Il nous envoie de petits présents pour nous encourager ; il me dit qu’il quête pour nous le spirituel et le temporel. Je souhaite ardemment que Dieu conserve ses jours ; car certainement, nous perdrons beaucoup en le perdant (20 déc. 1845).

“ L’économe de nos missions, dit le même missionnaire, se montre jaloux de partager avec Votre Grandeur le bonheur de procurer la gloire de Dieu en embellissant ses temples ; le même bâtiment qui a apporté vos effets a aussi reçu à mon adresse une caisse préparée par ses soins et remplie de différents articles pour nos missions. C’est un grand encouragement pour moi dans la tâche de réparer les chapelles et de les munir convenablement de tout ce qui concerne le culte.” (24 août 1846).

Le 31 août 1848, M. Desjardins s’éteignait pieusement dans le Seigneur, plein de jours et de mérites, à l’âge avancé de 82 ans et demi, et fut inhumé dans l’église de l’Hôtel-Dieu de Québec.

L’ABBÉ E.-P. CHOUINARD

N. B.—Mgr Tanguay, dans le *Répertoire du clergé canadien*, dit, en parlant de M. Desjardins : “ Il a longtemps porté le nom de *Desplantes* ; il n’a pris celui de Desjardins qu’à la mort de son frère.”

C’est une erreur. A son arrivée en la Gaspésie, M. Desjardins signe, conjointement avec son frère, le grand-vicaire Desjardins, un acte de baptême fait par Mgr Hubert, à Gaspé, le 31 juillet 1795, de son vrai nom de Desjardins, et ainsi dans tous les cahiers et registres de ses missions qu’il a laissés.

E.-P. C.

## RÉPONSES

*La plus ancienne carte du Canada.* (VI, V, 719).—Aux yeux de nos historiens, la plus ancienne carte du Canada est celle d'Aubert, qui date de 1508 à peu près, mais elle ne montre que l'entrée du Saint-Laurent tandis que la belle pièce dont je vais parler nous mène jusqu'à Montréal, en 1546. Elle fut dessinée par un prêtre, Pierre Desceliers, l'un des créateurs de l'hydrographie française. Il est visible que l'auteur y a travaillé avec conscience, tout en se trompant parfois.

Les rivages de nos provinces maritimes sont chargés de noms, preuve que, déjà, ils étaient fréquentés par les Européens. Les formes de l'Acadie de la baie de Fundy sont mal déterminées. L'ensemble du groupe y compris le Nouveau-Brunswick, porte le nom de "terre des Bretons." Il y a le nom de "cap Breton." Le "cap Despoir" est placé près de l'entrée sud de la baie des Chaleurs.

Remontant le fleuve, rive sud, on voit le mot "Canada" dans les terres, au sud de l'île d'Orléans.

A la rivière Chaudière est le mot "Languille." Le terme "Cap," tout seul, figure à peu près où se trouve le cap à la Roche, près Lotbinière le même que le "cap à l'Arbre" du XVIIe siècle.

La rivière Chambly est tracée, mais pas de nom.

Vis à vis ce que je crois être l'île Sainte-Hélène, on lit : "St-Malo." C'est Longueuil à présent.

L'île de Montréal n'est point indiquée. La jonction de l'Ottawa avec le St-Laurent est nettement visible. Ces deux cours d'eau ne remontent pas loin au delà de Montréal sur la carte en question. Il va sans dire que les grands lacs sont inconnus.

Descendant le fleuve, rive nord, la première inscription qui se présente est "Le Sault," c'est-à-dire le courant Sainte-Marie, entre l'île Sainte-Hélène et l'île de Montréal.

Vers Lanoraie est écrit : " terre Jacob."  
Les île du " lac d'Angoulême " (Saint-Pierre) sont au nombre de dix.

Une rivière qui doit être la Maskinongé, venant d'assez loin dans les terres se décharge au lac.

Ensuite on voit " Mont de proy," comme pour désigner les côteaux des Trois-Rivières, vus de la Pointe-du-Lac.

La désignation de " R. de Fouez," d'après l'orthographe de Cartier, se voit à l'endroit où devrait être marqué le Saint-Maurice, car cette rivière est totalement omise.

A mi-chemin entre Trois-Rivières et Québec, on lit " Ochelaga." C'est plutôt le lieu que Cartier nomme " Achelacy."

Nous arrivons à " Franceroy," aujourd'hui Cap Rouge à la sortie de la rivière Jacques-Cartier. C'est le site du campement ou fort établi par Cartier en 1541 et habité par Roberval l'année suivante.

Tout auprès de ce lieu, mais dans les terres est esquissé un château fort, évidemment bien plus pompeux que ne l'étaient les palissades plantées par nos deux navigateurs. Au rivage, il y a " Sainte X," voulant dire " Sainte-Croix " nom donné alors à la rivière Jacques-Cartier.

" Stadac " est mis pour l'abréviation de " Stadaconné," à l'endroit de la ville de Québec.

Avant que de descendre jusqu'à " YedeCoudre " que Cartier avait appelée " L'Isle ès Coudres," on rencontre " Ageb..... arda " ou quelque chose de ce genre, inintelligible pour moi.

La " R. du Saguenay " est fortement tracée ; elle fait une courbe au sud et se prolonge jusque derrière Lanoraie. Là se trouve la figure en pied de Roberval, avec une compagnie de soldats. Je suppose que, faute de place disponible dans le voisinage de Franceroy le dessinateur a choisi un espace en blanc pour mettre son petit tableau. Sous les pieds des soldats est écrit : " Le Sagnay " en grosses lettres. On croyait, en effet, que le Saguenay était un royaume du nord, situé entre les rivières Saguenay et Ottawa.

Au nord de Tadoussac est écrit en grandes lettres "Ochelaga." Cartier n'applique ce nom qu'à Montréal.

On retrouve le mot "Canada" aux environs de la rivière Betsiamite. C'est vers ce lieu que Cartier signalait le commencement du "pays de Canada," lorsqu'il entra dans le grand fleuve, en 1535.

La copie que j'ai sous les yeux est de quatre ou cinq fois moins grande que l'original. Nul doute que cette pièce, ou une bonne copie, de la même dimension, me révélerait d'autres détails qui passent inaperçus dans la copie restreinte que je possède.

BENJAMIN SULTE

*Les uniformes français au Canada sous Montcalm.* (III, II, 290).—Voici un extrait d'une lettre que M. Alfred Garneau, d'Ottawa, m'adressa, en réponse à une demande que je lui fis pour renseignements sur les divers costumes des militaires qui servirent au Canada en 1756. J'avais soumis à ce savant antiquaire des lettres reçues à ce sujet de la part d'un historien des Etats-Unis. Mes loisirs assez rares à cette époque et surtout l'absence, dans ma bibliothèque, d'ouvrages sur cette question, m'avaient rendu impossible les recherches nécessaires pour éclaircir ce point d'histoire. Je comptais avec raison que mon érudit ami trouverait tous les renseignements nécessaires dans la vaste bibliothèque parlementaire d'Ottawa.

La réponse de M. Garneau a trait aux régiments français qui plus tard prirent part à la campagne du Canada.

Je livre avec plaisir ces notes aux chercheurs qui savent apprécier les *Recherches Historiques*.

J.-M. LEMOINE

"Je vous dirai que les régiments en question se nommaient *La Reine, Languedoc, Guienne, Béarn, La Sarre et Royal Roussillon*. Je ne pense pas qu'il y eut d'autres troupes que des détachements de la marine et des milices dans toute la vallée de l'Ohio.

“ Quoiqu’il en soit, voici quels étaient les costumes en 1756.

“ Les six régiments—comme au reste toute l’infanterie française—portaient le même uniforme qui était gris-blanc. Ils ne se distinguaient entre eux que par la couleur des parements, la coupe de la poche de l’habit, la couleur des boutons, etc, en commençant par 1° La queue que l’on portait poudrée à blanc ;

2° Le chapeau, petit tricorne noir, bordé de jaune ou de blanc (d’or ou d’argent) peut-être avec une cocarde sur les retroussés.

“ La Sarre, Languedoc, Royal-Roussillon, Guyenne et Béarn portaient la bordure jaune ; La Reine, bordure blanche. Les Grenadiers portaient le bonnet d’oursin avec fond de drap de la couleur distinctive, orné de glands blancs ou jaunes.

“ Les troupes en Canada avaient-elles un autre chapeau pour l’hiver ? Je l’ignore.

“ 3° Le col noir s’attachant derrière le col avec une boucle, avait les parements rouges et les boutons jaunes. Le régiment de la Reine avait les parements rouges et les boutons bleus. Point de revers aux habits.

“ En Canada, les soldats portaient, pendant l’hiver, un *capot* avec capuchon, pardessus l’habit.

“ 5° La veste (à manches), qui descendait jusque sur les cuisses. De la même couleur que l’habit jusqu’en 1757.

“ J’ai lu dans le livre *De Montcalm en Canada* que, lorsqu’ils portaient l’été en expédition, nos soldats “laissaient leurs vestes.”

“ 6° La culotte, comme l’habit de la veste, était grise.

“ 7° L’infanterie portait la guêtre. Cette guêtre, qui montait au-dessus du genou, était de toile blanche, avec jarretière et boutons noirs. Lorsque les soldats ne portaient pas la guêtre, ils avaient des bas longs, de la couleur des parements, je crois.

“ Nos troupes, en campagne, avaient des *mitasses*, qui servaient de guêtres.

“ 8° En été, elles portaient des souliers de peau de bœuf tannée ; en hiver, des souliers de chevreuil à la manière sauvage.

“ L'année 1757 vit changer la couleur, mais non la coupe de l'uniforme en France.

“ Les gravures me donnent, pour nos six régiments, les enluminures que voici :

“ Royal Roussillon, La Sarre et Languedoc : habit blanc, collet et parements bleus, doublure blanche aux retroussés des basques, veste rouge, boutons jaunes.

“ Béarn et Guienne : habit blanc, collet, parements et veste rouges, retroussés blancs, boutons jaunes.

“ La Reine : habit blanc, collet et parements rouges, retroussés blancs, veste bleue, boutons blancs.

“ Je ne puis dire à quelle époque ces régiments ont pris, en Canada, le nouvel uniforme, ni même s'ils l'ont jamais porté.

“ Je passe maintenant au costume des troupes de la marine. D'après une gravure du livre *Costumes militaires français*, l'uniforme des soldats des régiments de la marine (l'infanterie) consistait, en 1756, en un habit gris-blanc, à parements noirs et à boutons jaunes ; veste et culotte gris-blanc.

“ En 1757 : habit blanc, parements et collet noirs, boutons jaunes, veste rouge, culotte blanche.

“ Je lis, dans l'ouvrage que j'ai viens de citer, qu'il y avait aussi des *Compagnies franches de la marine*, dont voici le costume en 1755 : habit blanc, doublure bleue ; veste, culotte et bas bleus, jarretière blanche, souliers à boucles, chapeau noir bordé de jaune, avec cocarde.

“ Les milices canadiennes avaient-elles un uniforme ?

“ Je n'en sais rien. Mes recherches sur ce point ont été vaines.

“ En France—année 1757—les milices étaient habillées de gris-blanc : habit, veste et culotte étaient de cette couleur, guêtres blanches avec jarretière et boutons noirs. Le chapeau (grand tricorne) avait une bordure blanche. L'habit était déboutonné et le ceinturon sur la veste.

“ Dans tous ces corps, les capitaines ne paraissent se distinguer des soldats que par le hausse-col et l'esponton. Le hausse-col était “ une petite plaque en forme de croissant et bombé de cuivre doré, que les officiers d'infanterie portent au-dessus du cou, lorsqu'ils sont de service actuel ” (*Dict. de l'Académie*).

“ A la bataille du *Malengueulé*, Beaujeu, “ en habit de chasseur canadien, ” était distingué par son hausse-col d'officier (*Notice sur Daniel-Hyacinthe-Marie-Lienard de Beaujeu*, par John-Gil. Shea).

“ En 1756, les capitaines et les officiers supérieurs d'infanterie portaient des espontons (demi-piques), longs de 8 à 9 pieds, excepté ceux des Grenadiers, qui portaient le fusil. Les lieutenants et autres officiers subalternes avaient le fusil à baïonnette et la giberne (qui s'appelait alors la *cartouche*) sur le devant du ceinturon de leur épée.

“ Les sergents avaient une hallebarde, excepté ceux des compagnies de grenadiers, qui portaient le fusil.

“ L'armement du soldat consistait en un fusil, une épée et une baïonnette.

“ L'épée est à poignée de cuivre jaune ; elle est suspendue sur la hanche gauche, à une buffeterie blanche, et s'allonge obliquement en arrière ; un peu au-dessus est accrochée au même ceinturon la gaine de la baïonnette, posée de travers comme l'épée. Une bandoulière blanche passe sur la poitrine de gauche à droite et soutient la *cartouche* (giberne).

“ Quoiqu'on se servit depuis quelques années de cartouches pour amorcer et charger, plusieurs régiments portaient encore des poires à poudre suspendues à leurs gibernes ou à leur bandoulière ” (*Costumes militaires français*).

“ J'allais oublier de décrire l'uniforme du *corps royal d'artillerie*. Je crois qu'en 1756, comme en 1747, il consistait en un habit bleu, doublé et parementé de rouge, en une veste et une culotte rouges, et des guêtres blanches avec jarretières noires, ou de longs bas rouges, avec jarretières jaunes.

“ L'armement des officiers consistait en une épée ; les sergents avaient la hallebarde. “ Les artilleurs, quoiqu'ils eussent des fusils, ne les portaient presque jamais ; ils ne gardaient que l'épée.”

“ Voilà tous les renseignements que j'ai pu ramasser ; je vous les envoie pêle-mêle, regrettant n'avoir pas le temps de les coordonner.

“ Si je déterrais quelques nouveaux détails, je m'empresserais de vous les passer.

“ Vous-même, monsieur, si vous savez quel était le costume de nos troupes *coloniales* canadiennes, “ troupes franches milices,” je vous prie d'être si bon que de m'en faire part. Je suis curieux de le connaître.

“ ALFRED GARNEAU.”

*Le Dr Wolfred Nelson.* (IV, V, 455).— Le docteur Wolfred Nelson est sans contredit l'un des hommes dont le nom s'est trouvé le plus souvent mêlé aux événements politiques du pays.

Il commença sa carrière en qualité de chirurgien dans un bataillon levé dans le district de Richelieu, dans la guerre de 1812. Il entra dans la vie publique active en 1827 et représenta la ville de Sorel en parlement.

Plus tard il se dévoua exclusivement à la pratique de sa profession et plaça des capitaux dans des entreprises industrielles.

En 1832, il fut un des Canadiens les plus ardents de cette époque à résister aux tyrannies métropolitaines.

Quand l'infâme politique due aux conseils d'un Ogden eût décidé de pousser à bout une population tranquille et loyale,

mais qui voulait maintenir intacts des droits reconnus depuis comme inviolables et sacrés, il se rangea du côté des opprimés et offrit la résistance d'abord passive, puis active à laquelle la duplicité de la politique coloniale poussait la population.

En novembre 1837, apprenant qu'un corps de troupes venait de Sorel à St-Denis pour l'appréhender au corps ainsi que plusieurs autres canadiens marquants, il accepta le commandement de cette poignée de braves qui, avec 120 mauvais fusils et sans artillerie, repoussèrent un régiment de ligne sous les ordres du colonel Gore.

La défaite de Saint-Charles deux jours après, le força ainsi que ses amis, de renoncer à toute idée de résistance, et il essaya de se sauver aux Etats-Unis mais sa tête avait été mise à prix et il fut arrêté dans sa fuite, épuisé de fatigue et de faim dans les bois. Ramené en prison, il s'y montra ferme et sut s'attirer le respect des séides du gouvernement. Il fut l'un des huit qui furent illégalement condamnés à l'exil par lord Durham. Après la disgrâce de celui-ci il revint aux Etats-Unis et s'établit à Plattsburg.

Avec le *nolle prosequi* de 1843 il revint en Canada et s'établit à Montréal, en 1844.

La sympathie publique se manifesta en sa faveur de plusieurs manières, et il fut élu membre de l'assemblée Législative. Il suivit le parti libéral d'abord avec zèle et sincérité.

La lutte qui survint entre M. Papineau et M. Lafontaine, quand celui-ci commença à faire du libéralisme conservateur et se rejeta dans la politique rétrograde, vit le Dr Nelson, oubliant trop ses antécédents, faire une guerre acharnée à M. Papineau, simplement pour essayer de déconsidérer ce grand citoyen au profit du parti du passé, et se mettre malheureusement en contradiction avec lui-même sur les événements de 1837. Cette lutte lui fit perdre beaucoup de sympathies dans le pays, et il sortit de la vie publique en 1854.

Cette même année il fut élu maire de Montréal et le fut deux ans.

Après sa sortie de charge il fut créé inspecteur des prisons, situation dans laquelle il a rendu d'importants services.

A partir de 1861, la santé du Dr Nelson commença à décliner et le mercredi 17 juin 1863 il rendait le dernier soupir à sa résidence à Montréal No. 21, Petite rue Saint-Jacques, âgé de 71 ans. L'enterrement eut lieu à Sorel le samedi, 20 juin suivant, dans l'après-midi.

ED. AUBÉ

*Les "horse boats."* (VI, V, 717.)—Les *horse boats* étaient utilisés pour la traversée entre Québec et Lévis, entre Québec et Montréal, entre Montréal et Longueuil, et en quelques autres localités. Ils avaient la prétention d'être plus rapides que les bâtiments à voiles, ou du moins plus commodes qu'eux, lorsque surtout la brise ne soufflait d'aucun côté.

L'ancienne génération se rappelle encore parfaitement ce mode primitif de navigation, qui fut longtemps en usage et que les progrès envahissants de la science mécanique devaient faire disparaître.

Le mécanisme des *horse boats* était assez ingénieux, quoique fort simple. Le bateau portait de chaque côté des roues à palettes mises en branle par quatre ou six chevaux qui tournaient autour d'un gros poteau vertical, espèce de tourniquet, qui communiquait son mouvement à l'arbre de couche.

Ce mode de propulsion n'imprimait point sans doute la vitesse que les bateaux soumis à la vapeur devaient acquérir plus tard, mais la chronique rapporte que nos pères s'en trouvaient fort bien et qu'on tenait l'invention du *horse boat* pour être quasi merveilleuse.

Les premiers *horse boats* paraissent dater de 1812 à 1815, et ne furent définitivement abandonnés qu'en 1850.

BEAUSÉJOUR

QUESTIONS

720.—La *Gazette de Québec* du 18 juillet 1765 annonce :  
“ On va établir cet été une fonte de cloches à Québec.” Ce  
projet a-t-il jamais été mis à exécution ?

X. X. X

721.—N'y a-t-il pas eu deux généraux anglais du nom de  
Amherst lors de la conquête ? Sir Jeffery Ambert, lorsqu'il  
s'empara de Louisbourg, en envoya la nouvelle à la cour par  
un de ses frères, officier dans son armée. Ce dernier revint-  
il au Canada ?

CUR

722.— A la date du 20 juin 1759, nous lisons dans le  
*Journal de Malartic* : “ Nous apprenons que M. Aubert a eu  
connaissance de quatorze vaisseaux d'augmentation ; que la  
brume l'a empêché d'en compter un plus grand nombre.”

Quel est ce M. Aubert qui signale ainsi la flotte anglaise ?

AUG.

723.—Le fameux comte ou marquis de Puisaye avait  
épousé, dit-on, une canadienne. J'ai essayé de me procurer  
le nom de sa femme et n'ai pu y réussir. Quelqu'un de vos  
lecteurs le connaîtrait-il ? Les concessions de terrains qu'a-  
vait obtenu le comte de Puisaye dans Ontario sont-elles  
encore entre les mains de ses descendants ?

R. O. B.

724.—Qui a introduit et enseigné le premier la théologie  
de saint Alphonse de Liguori dans les grands séminaires  
canadiens ?

Y a-t-il en opposition à l'acception de cette théologie ?

BRO

725.—Qui peut me donner la description des armes de  
M. de Villaray, ami de Mgr de Laval et hostile aux préten-  
tions injustes de M. de Mézy ?

BOER